COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 34

OBJET :

Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'organe de l'école Beth Rivkah compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat (classes maternelles et élémentaires, ainsi que la classe ULIS)

Séance ordinaire du 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est assemblé Foyer du CEC, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, M. Olivier CLODONG, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, Mme Vannina ETTORI, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Mme Gwendoline LE BOUIL, Conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté :
M. Henri BORIE donne pouvoir à Mme Nicole LAMOTH

Secrétaire de séance : M. Maxence MAHEN

Reçu en préfecture
le 27/03/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260322-lmc111328H1-DE

Publication le 25/03/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

DELIBERATION N° 2026/03/022

OBJET : **Désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'organe de l'école Beth Rivkah compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat (classes maternelles et élémentaires, ainsi que la classe ULIS)**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-33,

VU le Contrat d'association du 20 décembre 1990, conclu entre le Ministère de l'Education nationale et l'école Beth Rivkah, ainsi que ses différents avenants,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 13 dudit Contrat, un représentant de la Commune de Yerres peut participer aux réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat (classes maternelles et élémentaires, ainsi que la classe ULIS),

PROCEDE, sur proposition du Maire, et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales indiquant que « …le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin… », à la désignation d'un représentant du Conseil municipal auprès de l'organe de l'école Beth Rivkah compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat (classes maternelles et élémentaires, ainsi que la classe ULIS),

EST DESIGNEE (32 pour, 3 abstentions : C. DE CAMPOS, B. CERNON et G. LE BOUIL) :

- Gaëlle BOUGEROL

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 27/03/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20260322-lmc111328H1-DE

Publication le 25/03/2026